



CONCOURS D'ENTRÉE

BULLETIN
D'INSCRIPTION

ENTRÉE EN 1^{re} ANNÉE

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

Niveau scolaire :

Examens et diplômes obtenus :

Date et signature :

Conformément à l'article 14 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée par la loi n° 1.353 du 4 décembre 2008 réglementant le traitement des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant auprès du secrétariat.

Je soussigné(e)

- titulaire du baccalauréat
- inscrit(e) aux épreuves du bac 2012
- demande de dérogation (*pour les non-bacheliers et les candidats âgés de plus de 24 ans*)

Je désire être inscrit(e) au concours d'entrée 2012 :

1^{re} session

- le lundi 4 juin 2012 à partir de 9h et le mardi 5 juin 2012 sur RDV, *dépôt des candidatures avant le vendredi 11 mai 2012 (cachet de la poste faisant foi)*
- épreuve de français, le mardi 5 juin 2012 à 10h

2^e session

- le jeudi 6 septembre 2012 à partir de 9h et le vendredi 7 septembre 2012 sur RDV, *dépôt des candidatures avant le vendredi 24 août 2012 (cachet de la poste faisant foi)*
- épreuve de français, le jeudi 6 septembre 2012 à 10h

Les élèves non francophones doivent passer une épreuve écrite de langue française et attester d'un Test de Connaissance en Français, TCF, de niveau 6 (C2), 5 (C1) ou 4 (B2), en cours de validité.

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription

- 1 → photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte de séjour pour les étudiants étrangers;
- 2 → copies des diplômes ou titres admis en équivalence;
- 3 → trois photos d'identité (nom et prénom au dos);
- 4 → une lettre de motivation.

Pour les demandes de dérogation (non-bacheliers et personnes ayant dépassé la limite d'âge)

- 5 → dossier artistique;
- 6 → demande écrite de dérogation;
- 7 → et, si parcours professionnel, pièces justificatives.

Renseignements : esap@mairie.mc

Les candidats sont convoqués par courrier.